



Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
de Lot-et-Garonne

AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le CENTRE de GESTION de LOT-ET-GARONNE organise

en convention avec les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques

un examen professionnel d'accès au grade d'ATTACHÉ PRINCIPAL TERRITORIAL

Les dossiers d'inscription sont à retirer et retourner EXCLUSIVEMENT au :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne
53 rue de Cartou
47901 AGEN Cédex 9

☎ 05.53.48.00.70. - 📠 05.53.48.00.71.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'examen professionnel est ouvert aux attachés qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

Les candidats peuvent présenter l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions ci-dessus.

PÉRIODE ET MODALITÉ D'INSCRIPTION

Retrait des dossiers d'inscription par Internet et sur place :
du mardi 3 janvier 2012 au mercredi 1^{er} février 2012, soit :

- par préinscription en ligne sur le site Internet du C.D.G. 47 : www.cdg47.fr
- sur place au C.D.G. 47 (aux horaires d'ouverture du C.D.G. 47 : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00)

Retrait des dossiers d'inscription par voie postale :
du mardi 3 janvier 2012 au mardi 24 janvier 2012 :

- sur demande écrite transmise par voie postale au C.D.G. 47 (jusqu'à minuit cachet de La Poste faisant foi)

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :
le jeudi 9 février 2012 :

- sur place au C.D.G. 47 (jusqu'à 17h00 heure de fermeture du C.D.G. 47)
- par voie postale au C.D.G. 47 (jusqu'à minuit, cachet de La Poste faisant foi)

Date et lieu de la 1^{ère} épreuve :
le mardi 17 avril 2012 à Agen ou ses environs

IMPORTANT :

Les demandes de dossiers faites par courrier devront être accompagnées d'un courrier et d'une enveloppe de format A4 affranchie pour un envoi de 100 grammes et libellée aux nom et adresse du candidat.



0/3/OM

ARRETE DU 15 NOVEMBRE 2011 PORTANT OUVERTURE EN 2012 D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES AVEC EPREUVES D'INGENIEUR TERRITORIAL SPECIALITE « INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE »

Par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques en date du 15 novembre 2011, un concours externe sur titres avec épreuves **d'INGENIEUR TERRITORIAL – SPECIALITE « INGENIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE »** est organisé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques en 2012 en convention avec les Centres de Gestion de la DORDOGNE (24), de la HAUTE-GARONNE (31), de l'HERAULT (34), des LANDES (40) et du TARN-ET-GARONNE (82).

NOMBRE DE POSTES : 17 postes répartis ainsi :

- 1 poste pour le Centre de Gestion de la DORDOGNE,
- 6 postes pour le Centre de Gestion de la HAUTE-GARONNE,
- 3 postes pour le Centre de Gestion de l'HERAULT,
- 1 poste pour le Centre de Gestion des LANDES,
- 1 poste pour le Centre de Gestion du TARN-ET-GARONNE,
- 5 postes pour le Centre de Gestion des PYRENEES-ATLANTIQUES.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un autre état membre de la communauté européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen. Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France ne peuvent occuper un emploi dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ;
- remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique.

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS :

- être titulaire d'un **diplôme d'ingénieur, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un diplôme de géomètre-expert, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique national ou reconnu ou visé par l'Etat sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat et figurant sur une liste établie par décret.**

Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré. La condition de diplôme et/ou la décision favorable de la commission d'équivalence de diplômes devront être justifiées au plus tard le jour de l'épreuve écrite d'admissibilité, soit le **20 JUIN 2012**.

EPREUVE ECRITE : en principe le **20 JUIN 2012** dans l'agglomération paloise ou bayonnaise.

EPREUVES ORALES : en principe en **NOVEMBRE 2012** dans l'agglomération paloise.

.../...

RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS :

Du 17 JANVIER 2012 au 15 FEVRIER 2012 (minuit)

- par **Internet** en téléchargeant le dossier sur le site www.cdg-64.fr,
- par **voie postale** (le cachet de la poste faisant foi) auprès **du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques** - Maison des Communes - Cité Administrative - BP 609 - 64006 PAU CEDEX (joindre une enveloppe au format A4 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 250 g et libellée aux nom et adresse du candidat),
- au **CDG 64**.

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les dossiers de candidature doivent être complétés, signés et renvoyés **au plus tard le 23 FEVRIER 2012** à minuit (le cachet de la poste faisant foi) **au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques - Maison des Communes - Cité Administrative - BP. 609 - 64006 PAU CEDEX – Tél : 05.59.84.59.45.**

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de L'HERAULT
en partenariat avec les Centres de Gestion de l'ARIEGE, de l'AUDE, de la CHARENTE, de la CHARENTE MARITIME,
de la DORDOGNE, du GARD, de la HAUTE GARONNE, de la GIRONDE, des LANDES, du LOT, de la LOZERE,
des PYRENEES ATLANTIQUES, des PYRENEES ORIENTALES, des DEUX SEVRES et de la HAUTE VIENNE

ORGANISE

un concours externe

POUR L'ACCES AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL

Spécialité Urbanisme, aménagements et paysages

Ce concours est ouvert pour **48 postes**

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS :

Par voie postale, télécopie, courriel ou au siège du Centre de Gestion de l'Hérault :

Du mardi 17 janvier au mercredi 15 février 2012 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute demande d'envoi postal, joindre une enveloppe de format 16 X 23 affranchie au tarif en vigueur (plus de 20 grammes)

DATE LIMITE de DEPOT des DOSSIERS

Le jeudi 23 février 2012 à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'HERAULT
Parc d'Activités d'Alco
254 rue Michel Teule
34184 MONTPELLIER CEDEX 4
☎ 04 67 04 38 80
Préinscription : www.cdg34.fr

Date prévisionnelle des épreuves d'admissibilité : le 20 juin 2012

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation susvisé, ou d'un diplôme d'architecte délivré en application de la loi du 3 janvier 1977 susvisée, ou d'un diplôme de géomètre-expert délivré par l'Etat, ou d'un titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, en lien avec l'une des spécialités mentionnées ci-après et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.

La condition de diplôme devra être justifiée au plus tard le premier jour des épreuves soit le **20 juin 2012**.

AVIS DE CONCOURS modifié

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne organise pour la session 2012

UN CONCOURS EXTERNE d'INGENIEUR TERRITORIAL dans la spécialité Prévention et Gestion des risques

pour son compte et pour les besoins exprimés par les Centres de Gestion de la Charente-Maritime, de la Corrèze, des Deux-Sèvres, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de l'Hérault, des Pyrénées Atlantiques, de la Vienne et par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole.
POUR 21 POSTES AU CONCOURS EXTERNE spécialité prévention et gestion des risques.

PERIODE ET MODALITES D'INSCRIPTION : spécialité Prévention et Gestion des risques

→ Date de retrait des dossiers :

• Retrait au Centre de Gestion de la Haute-Vienne : 17 janvier au 15 février 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

• Pré inscription sur le site Internet du CDG 87 : www.cdg87.fr, du 17 janvier au 15 février 2012

• Retrait par voie postale : 17 janvier au 15 février 2012 minuit, le cachet de la poste faisant foi. Toute demande de dossier par **voie postale** devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, et timbrée à 2,30 €.

→ Date de dépôt des dossiers

• La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **23 février 2012** à 17 heures (en cas de dépôt au C.D.G. 87) et à 24 heures (par envoi postal, le cachet de la poste faisant foi).

Adresse de retrait et de dépôt des dossiers :

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la F.P.T. de la Haute-Vienne
55 Rue de l'Ancienne Ecole Normale d'Instituteurs - B.P. 339 87009 LIMOGES CEDEX

Important

.Les demandes de dossiers par téléphone, par fax et par mail ne seront pas satisfaites. Tout dossier taxé ou déposé hors délai sera refusé
Les dossiers photocopiés et les captures d'écran ne seront pas acceptés.

Date de l'épreuve écrite : 20 juin 2012 (date nationale).

CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS EXTERNE :

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux **candidats titulaires** :

- d'un **diplôme d'ingénieur habilité par l'Etat après avis de la Commission des titres d'ingénieurs** selon les modalités prévues aux articles L. 642-1 à L. 642-4 du code de l'éducation susvisé,
- ou d'un **diplôme d'architecte** délivré en application de la loi du 3 janvier 1977, ou d'un **diplôme de géomètre expert** délivré par l'Etat,
- ou d'un **titre ou diplôme délivré par l'Etat d'un niveau équivalent ou supérieur à cinq années d'études supérieures** après le baccalauréat, en lien avec l'une des cinq spécialités du concours et sanctionnant une formation à caractère scientifique ou technique.

L'obtention du diplôme devra être justifiée au plus tard le 20 juin 2012

IMPORTANT : Dispositif d'équivalence de diplôme et de dispense de diplôme

Les candidats :

- titulaires d'un titre ou diplôme d'un niveau équivalent à 5 années d'études supérieures souhaitant **obtenir une équivalence de diplôme**,
- ou souhaitant **obtenir une reconnaissance de l'expérience professionnelle en complément d'un diplôme** peuvent en faire la demande auprès du CNFPT (dossier à télécharger sur le site www.cnfpt.fr).

Il est recommandé aux candidats d'**entamer leur démarche dans les meilleurs délais**, sans attendre l'ouverture des inscriptions.

Sont toutefois dispensés de la condition de diplôme : les pères et mères d'au moins 3 enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement et les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le ministre chargé des sports.

Pour information : Organisation des autres spécialités du concours par les CDG suivants : s'inscrire auprès du CDG organisateur

Spécialité ingénierie, gestion technique et architecture

CDG PYRENEES ATLANTIQUES Maison des communes Rue Renoir BP 609 64006 Pau cedex

www.cdg64.fr

Spécialité infrastructures et réseaux

CDG DE LA GIRONDE - Immeuble Emeraude, 12 rue Cardinal Richaud - 33049 Bordeaux cedex

www.cdg33.fr

Spécialité urbanisme, aménagement et paysages

CDG DE L'HERAULT - Parc d'activité d'Alco 254 rue Michel Teule - 34184 Montpellier cedex 4

www.cdg34.fr

Spécialité informatique et systèmes d'information

CDG DE HAUTE-GARONNE 590 Rue Buissonnière BP 37666 -31676 Labège cedex

www.cdg31.fr



CENTRE DE GESTION

Avis d'ouverture

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde organise au titre de l'année 2012, pour les départements de la Gironde, de l'Aude, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, des Deux-Sèvres, de la Dordogne, du Gard, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Vienne, de l'Hérault, des Landes, du Lot et Garonne, des Pyrénées Atlantiques et de la Vienne

CONCOURS EXTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL (Catégorie A) SPÉCIALITÉ "INFRASTRUCTURES ET RÉSEAUX"

Le concours est ouvert pour **32 postes**.

Les épreuves d'admissibilité du concours auront lieu à partir du **20 JUIN 2012**.

Cette date est donnée à titre indicatif.

Les épreuves se dérouleront à Bordeaux ou le cas échéant dans sa proche banlieue.

INSCRIPTIONS : Les dossiers de candidature seront à retirer à partir du

17 JANVIER 2012

au

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

12 rue du Cardinal Richaud

33049 BORDEAUX Cedex

Tél : 05 56 11 94 33

du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30

le vendredi de 9h à 12h

◆ Date limite de demande de dossier par voie postale

(joindre une enveloppe A4 affranchie pour l'envoi jusqu'à 100g d'une lettre - libellée à l'adresse du candidat)

08 FÉVRIER 2012

◆ Date limite de retrait des dossiers de candidature au siège du CDG 33

15 FÉVRIER 2012

◆ Période de préinscription sur le site www.cdg33.fr

du 17 JANVIER au 15 FÉVRIER 2012

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

23 FÉVRIER 2012

(sur place aux horaires d'ouverture ou par voie postale, cachet de la poste faisant foi)

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Immeuble Emeraude - 12 rue du Cardinal Richaud - 33049 Bordeaux cedex

Téléphone : 05 56 11 94 30 – Télécopie : 05 56 11 94 44

cdg33@cdg33.fr – www.cdg33.fr